

Manifestation scientifique conjointe  
116e colloque international de l'association du Congrès de Psychiatrie  
et de Neurologie de Langue Française (CPNLF)  
& 52e congrès annuel de l'Association des Médecins Psychiatres du Québec (AMPQ)

## Atelier de formation au média-training

Organisé par l'association du CPNLF &  
la Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale (F2RSM Psy) Hauts-de-France

La Citadelle - Hôtel des Gouverneurs - 3bis Rue des Turquines, 20200 Bastia, France  
Mardi 15 mai 2018 – 9h30 à 12h00

## Programme Papageno – Prévention du Suicide

*Papageno est un programme français ayant pour but de produire et diffuser des solutions innovantes pour tous ceux qui souhaitent s'engager dans la prévention de la contagion suicidaire, la promotion de l'entraide et l'accès aux soins.*

## Atelier interactif de formation au média-training Comment répondre aux journalistes : l'exemple du traitement médiatique du suicide

**Objectifs :** Les psychiatres devraient être les premiers professionnels que les journalistes sollicitent lorsqu'il s'agit de traiter médiatiquement d'un suicide. Or, répondre à une interview suscite souvent méfiance et réticence, faute d'habitude à communiquer. Pourtant, s'agissant du suicide, chaque professionnel de santé peut être une ressource pour aider le journaliste à limiter les risques de contagion liés à son travail (effet Werther).

En effet, chaque interview offre l'occasion de sensibiliser les journalistes à l'opportunité d'appliquer les recommandations de l'OMS en vue d'un traitement médiatique plus responsable du suicide. Des conseils adaptés pourraient même encourager les journalistes à avoir une véritable action de prévention (effet Papageno).

Cet atelier interactif vise à doter chacun des participants des compétences suffisantes pour répondre sereinement et avec pertinence aux questions des journalistes.

Cela passe par (1) une sensibilisation au métier de journaliste, (2) au rôle du journaliste en tant que vecteur des représentations sociales, (3) aux effets Werther et Papageno ainsi qu'à (4) une prise en compte des contraintes et attentes des professionnels des médias à ce sujet.

La méthodologie proposée associe exposés théoriques, analyse d'articles de presse et mises en situation pratique de type média-training.

L'objectif est à terme, que la communication responsable auprès des médias soit inscrite dans la culture des psychiatres, afin que chacun devienne une ressource pour les journalistes en vue de limiter l'effet Werther et de promouvoir l'effet Papageno.

Intervenants de l'équipe du programme Papageno :

- Nathalie Pauwels (F2RSM Psy - Hauts-de-France)
- Pierre Grandgenèvre (CHU Lille)

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**Atelier interactif de formation au média-training**  
**Comment répondre aux journalistes : l'exemple du traitement médiatique du suicide**

à adresser à Agence CNQSP : BP 14 139 - 35741 Pacé Cedex

**Vous pouvez vous inscrire directement en ligne**  
**sur le site de l'association du CPNLF :**  
**<https://cpnlf.fr/>**

Hospitalier    Libéral    Mixte    Autre    Dr    Pr    M.    Mme

Prénom..... Nom.....

Profession .....

Adresse Professionnelle .....

Ville..... Code postal /Zip..... Pays .....

E-mail .....@.....

Téléphone portable..... Téléphone fixe .....

**DROITS D'INSCRIPTION**

Inscription à l'atelier : 480 euros

Prise en charge par convention de formation : 510 euros

N° de formation professionnelle 53350920735



ACCREDITATION UEMS-EACCME

UEMS – Union Européenne Des Médecins Spécialistes

**MODES DE RÈGLEMENT ET INSCRIPTIONS**

Règlement en ligne : via le site de l'association du CPNLF : <https://cpnlf.fr/>

Virement bancaire : CPNLF 2018-CNQSP - IBAN : FR763000 3008 7700 2502 5422 739 ; BIC : SOGEFRPP

Chèque à l'ordre de : CPNLF 2018-CNQSP - A envoyer à : Agence CNQSP BP 14 139 - 35 741 Pacé Cedex

**TOUTE INSCRIPTION, POUR ÊTRE PRISE EN COMPTE, DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE SON RÈGLEMENT**

**CONDITIONS D'ANNULATION** : Seules les annulations signifiées par écrit (lettre, mail ou fax), reçues avant le 6 mai 2018 entraîneront le remboursement des sommes versées, déduction faite de 50,00 euros TTC pour frais de dossier. Aucun remboursement ne sera effectué après cette date.